

Compte rendu de la rencontre du 27 mars 2023 à 13 h 15
Au Complexe administratif de Saint-Félicien, salle 205
Sous la présidence de Chantale Simard.

PRÉSENCES

Nancy Bilodeau, Carl Bouchard, Sabrina Castonguay, Chantale Simard, Julie Morin, Nathalie Painchaud, Lisa Paradis et Mario Simard.

Observatrice : Marie-Claude _____

1. MOT DE BIENVENUE

Chantale Simard souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nathalie Painchaud propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 14 FÉVRIER 2023

Julie Morin procède à la lecture du compte rendu de la rencontre du 14 février 2023. Lisa Paradis propose l'adoption du compte rendu.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 SUIVI AU COMPTE RENDU DU 14 FÉVRIER 2023

Au point 3.1 Suivi au compte rendu du 2 novembre 2022

6.5 COMITÉ D'ACCÈS/CLASSES SPÉCIALES

La partie syndicale désire connaître le nombre d'élèves présents dans la classe Étincelle. La partie patronale explique que le nombre est toujours de 4 élèves et qu'il n'y a pas eu de nouvelle demande depuis la dernière rencontre.

Suivi au compte rendu du 14 février 2023

4.1 OUVERTURE DE DEUX CLASSES SPÉCIALES

Nancy Bilodeau explique qu'il y aura 11 élèves présents dans chacune des deux nouvelles classes spéciales. Il y a même une liste d'attente advenant le cas qu'un parent n'accepterait pas que son enfant se retrouve dans ce type de classe.

4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

4.1 SUIVI À LA MESURE 15142 – GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES

Chantale Simard fait le dépôt du document regroupant les groupes à plus d'une année d'études.

4.2 CENTRE DE SOUTIEN BIENVEILLANT/ENSEIGNANT RÉPIT 2023-2024

Nancy Bilodeau mentionne qu'il y aura l'ajout d'un centre de soutien bienveillant dans les écoles Hébert et Ste-Marie. Quelques écoles évaluent présentement la possibilité d'implanter un tel centre pour la prochaine année scolaire.

La partie syndicale mentionne qu'ils reçoivent des appels en lien avec ce type de centre et précise qu'il informe les membre de mentionner leurs besoins en CPEE. On souhaite que les centres répondent aux besoins des enseignants et qu'il soit accessible aux élèves sans nécessairement avoir un plan d'aménagement. Il faut rendre l'accès simple et efficace. Les enseignantes et enseignants ont le jugement nécessaire pour bien l'utiliser.

La partie syndicale ajoute qu'il ne faut pas oublier d'offrir du service aux écoles qui ne bénéficieront pas d'un centre de soutien bienveillant. Ces périodes pourraient prendre le nom de périodes de soutien bienveillant. Chantale Simard procédera à la vérification du nombre de périodes de soutien bienveillant dans chaque école en se référant aux codes 12 et 14.

4.3 DÉJUMELAGE DE GROUPES DIFFICILES 2023-2024

Chantale Simard nous présente le tableau qui permet de déterminer, selon des critères bien précis, les classes à déjumeler pour la prochaine année scolaire. Marie-Claude nous explique donc les résultats. Une discussion s'en suit entre les deux parties et l'objectif est de déterminer, parmi les classes ressorties, celles qui présentent le plus d'avantages au fait d'être déjumelées. On s'entend donc que les deux classes à déjumeler pour la prochaine année scolaire seront à Mgr Bluteau au premier cycle et à Jolivent. Pour cette dernière, la proposition de déjumeler une classe sera traitée afin de soutenir les classes de 2^e, 3^e et 4^e année.

5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5.1 ANNEXE 49 - 2023-2024

Chantale Simard nous rappelle la décision prise lors de la dernière rencontre du Comité paritaire, soit celle d'offrir le service en lien avec l'annexe 49 sur 20 cycles, c'est-à-dire du 5 septembre 2023 au 14 juin 2024. On se questionne afin de déterminer de quelle manière ces heures seront offertes et on s'entend pour que cela soit fait de la même façon que cette année, soit au mois d'août afin de compléter des tâches.

5.2 ENSEIGNANTS-RESSOURCES 2023-2024

Mario Simard explique que les périodes des enseignants ressources doivent être accordées en réduction de groupe et non sur le BCD. Il précise que c'est un service important et qu'on doit le mettre à priori dans la tâche, mais que si un besoin survient en cours d'année, il est possible que ces périodes de cours soient redonnées aux enseignants concernés. Les enseignants ressources devront être informés de cette façon de faire dont l'objectif est de se créer une certaine marge de manœuvre en cas de besoin.

6. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

6.1 PÉRIODES D'ORTHOPÉDAGOGIE 2023-2024

La partie patronale mentionne qu'elle a pris la décision d'ajouter 6 contrats à temps plein en orthopédagogie au primaire pour l'an prochain. Mario Simard explique que c'est trop peu et qu'il faut en ajouter davantage.

Mario Simard souhaite que les périodes en orthopédagogie au primaire soient reconduites de la même façon que l'enseignant Répét. Il explique qu'il faut les ajouter à priori et lorsqu'un besoin de remplacement se présente et qu'aucun suppléant n'est disponible, il est alors possible de mettre fin, un certain temps, aux périodes d'orthopédagogie pour pallier ce besoin.

6.2 POSTE EN FRANCISATION – ANNEXE 59 - 2023-2024

Chantale Simard précise qu'il faudra regarder où se situent les élèves ayant besoin d'un service en francisation pour l'an prochain afin de déterminer où se situeront les postes. Il faudra valider tout cela avant le mois de juin afin d'ajouter ces postes avant le processus de mutation.

7. VARIA

Aucun point n'est traité en varia.

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Fin de la rencontre à 15 h 34.
